

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 5 Octobre 2020

Le 28 Septembre 2020, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 5 octobre 2020 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt, le 5 octobre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Etaient présents :

Bernard WEILER Maire, Clément GOELDEL, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Jean-Marie CHAPPELLET, Gaëlle FLOCH, Stéphane JEANTY, Dimitri BOUVIER, Julien RONDET, Éric GIRARDIN, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON.

Absent : Cécile DECARREAUX

Absent excusés : Didier DE AMORIN qui a donné pouvoir à Gaëlle FLOCH
Paul-Édouard LAROCHE qui a donné pouvoir à Estelle
COURTEIX

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

50/2020 : Devis et avenants au Marché Espace Plein Air

51/2020 : Acceptation de la convention "Rappel à l'Ordre" avec le Procureur de la République et autorisation au Maire à la signer.

52/2020 : Acceptation de la convention concernant la défense de la commune auprès du Tribunal d'Appel, avec Maître BOUKHELOUA et autorisation au Maire à la signer.

53/2020 : Acceptation du projet de Charte de Gouvernance 2020 de la CUGR

54/2020 : Formation des élus

55/2020 : Coupe de Bois dans la forêt communale Etat d'assiette 2021 parcelle 9.3

56/2020 : Signature avec l'État d'un contrat dans le cadre de l'assistance à maître d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Église.

57/2020 : Approbation du rapport d'activité 2019 de la CUGR

Informations diverses :

Biens sans maître

Travaux de voirie

Espace Plein Air

Mise en place d'un nouveau container à verres

Parc Naturel Régional

Zones ZNT

Chasse

Bulletin municipal et bulletin d'accueil

Jardins participatifs

Noël

Dératisation

Ancienne mairie

Mission Unesco

Questions diverses.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès verbal du 31 août 2020. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

50/2020: Autorisation au Maire à signer les devis et avenants au Marché Espace Plein Air

Le Maire donne la parole à Clément Goedel.

Les travaux se terminent. Les plantations du talus seront effectuées cette semaine, il ne restera ensuite que la première tonte, qui aura lieu quand ce sera nécessaire.

Le marché initial était de 112 700 € HT. Plusieurs modifications ont entraîné une modification du budget. Le cout final du projet, pare ballons et plantations comprises est de 128 275 € HT, 87 307 € de subventions nous ont été allouées pour ce projet.

L'installation des pare-ballons n'étant pas initialement prévue dans le marché de l'Espace Plein Air, il est nécessaire de prendre une délibération pour les ajouter.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

51/2020 : autorisation au Maire à signer une Conent relative à la mise en oeuvre de la procédure du rappel à l'ordre par le Maire, entre le Procureur près le tribunal de grande instance de Reims et la commune de Villers Allerand représentée par Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Lecture est faite par le maire du projet de convention avec le Procureur de la République (exposé lors du dernier conseil), cas d'exclusion, cas d'inclusion : atteintes aux personnes, atteinte aux biens, atteintes contre la Nation, l'Etat ou la paix publique, atteintes au domaine public routier communal, contravention aux arrêtés municipaux, de la mise en oeuvre du rappel à l'ordre et du suivi de la mise en oeuvre du rappel à l'ordre.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

52/2020 : Autorisation au Maire à signer une convention avec Maître Boukheloua pour défendre la commune auprès du Tribunal d'Appel Administratif de Nancy.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Maitre Boukheloua Mohamed, Avocat au Barreau de Paris, 270 boulevard Raspail 75014 Paris qui sera en charge de défendre les intérêts de la commune de Villers-Allerand dans le cadre de l'appel interjeté par Monsieur Malherbe devant la cour administrative d'appel de Nancy, suite au jugement du tribunal administratif de Chalons en Champagne ayant confirmé son licenciement pour insuffisance professionnelle.

Les honoraires forfaitaires de Maitre Boukheloua s'élèveront à 3 600 €. C'est une procédure écrite mais dans le cas où Maitre Boukheloua aurait à se rendre au Tribunal de Nancy, s'il le jugeait utile, il conviendra de régler en sus ses frais divers (déplacement, hébergement ...).

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION 0 L'UNANIMITÉ

53/2020: Approbation de la Charte de Gouvernance de la CUGR.

La présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande au conseil municipal son avis sur la charte de gouvernance présentée lors du Conseil Communautaire du 24 septembre.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la charte précédente mais intègre des évolutions proposées par un groupe de travail, pour améliorer le fonctionnement de la CUGR.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

54/2020: Formation des élus

Les élus municipaux ont droit à une formation, adaptée à leurs fonctions, qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, fixant les orientations du droit à la formation et les crédits à ouvrir (compte 6535). Les dépenses de formation des élus ne peuvent être inférieures à 2 % ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités du Maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal doit donc adopter le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant égal à 10 % du montant des indemnités versées des élus (montant prévisionnel des indemnités 2020 = 32 776 € x 10 % = 3277 €). Ce montant budgété est reportable d'une année sur l'autre s'il n'est pas entièrement utilisé et est révisable chaque année.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

55/2020: Coupe de Bois dans la forêt communale. Etat d'assiette Parcelle 9.3

Les épicéas de la parcelle 9.3 de notre forêt communale sont infectés par des insectes ravageurs, les scolytes. Afin de lutter contre cette épidémie, il est nécessaire d'évacuer les bois malades.

Le conseil municipal autorise le maire, après en avoir délibéré à approuver l'Etat d'assiettes des coupes de l'année 2021 : parcelle 9.3 d'une surface de 0,74 ha, type de coupe rase et vente intégrale. Et demande à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de vente.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

56/2020 : Signature avec l'État d'un contrat dans le cadre de l'assistance à maitre d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Église Sainte-Agathe.

Avant toute intervention sur un immeuble classé il appartient au propriétaire de saisir les services de l'Etat en charge des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Cette saisine ouvre une phase de concertation de conseil avec les services de l'Etat qui peut aller jusqu'à une mission d'assistance à Maîtrise

d'Ouvrage, gratuite, si le propriétaire ne dispose pas, vue la complexité du projet, des compétences nécessaires.

C'est pourquoi il nous faut solliciter la DRAC, par la signature d'un contrat, qui effectuera dans un 1er temps un diagnostic complet de l'église, une priorité des travaux à effectuer et le Dossier de Consultation des Entreprises qui nous permettra de lancer un Appel d'Offres pour choisir un Maître d'Oeuvre.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

57/2020 : Approbation du rapport d'Activité 2019 de la CUGR

La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activités 2019 du Grand Reims, ainsi que du compte administratif de cette même année en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les documents ont été mis à disposition des conseillers.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- Biens sans maître :

La procédure est actuellement en suspend car la commune n'apparaît pas dans la liste de la Direction des Finances Publiques. Le Pôle d'appui territorial nous a renvoyé vers le Service des Domaines, qui lui est compétent pour évaluer les biens. Nous attendons réponse des services de la Sous-Préfecture pour avoir le mode opératoire afin de régulariser.

- Travaux de Voirie :

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées du chemin de la Petite Barbarie ont été interrompus en raison de la détection de certaines anomalies et reprendront le 7 octobre. Les travaux de chaussée sont toujours prévus à compter de la semaine 47.

- Espace Plein Air :

Pour la tranche 2 de notre projet, concernant les blocs sanitaires et vestiaires, il est nécessaire de déposer une demande de travaux auprès des services de l'Urbanisme, de lancer la procédure adaptée (appel d'offres) et d'envoyer les demandes de subventions.

- Bennes à verre :

La commune dispose actuellement de deux conteneurs à verre : l'un situé à Villers-Allerand chemin de la Petite Barbarie, l'autre à Montchenot route nationale à l'angle de la rue des Près Bonnet.

En raison de l'augmentation de la population, l'installation d'un troisième conteneur serait souhaitable. Dans un premier temps, il pourrait être installé en bas de la rue de la Ferme à côté de la station d'épuration. S'il s'avère que les lieux ne restent pas propres (dépôt d'autres déchets), il est également envisagé de le placer à côté du conteneur du chemin de la petite barbarie. Il n'y aurait alors qu'un seul lieu à nettoyer.

- Parc Naturel Régional :

2 réunions ont eu lieu ces 2 dernières semaines.

La 1ère était une prise de contact avec les nouveaux élus des communes, avec un exposé de l'activité du Parc, son fonctionnement, ses missions.

La seconde était consacrée à l'élection du bureau syndical. Après la validation du compte-rendu de la dernière réunion et un bref bilan des opérations menées cette dernière année (fréquentation du Parc en hausse malgré la période de confinement), les membres présents élisent M. Léveque (Maire d'Ay) comme Président du bureau.

Sont ensuite élus les représentants de « portes ». Pour notre canton Verzy :

M. Dieudonné (Ville-en-Selve), M. Beaufort - bureau sortant - (Trépail) (desistement d'un sortant au profit de M. Dieudonné).

Exposé des affaires en cours, dont la vente du domaine de Commetreuil. Il y a 4 offres de repreneurs avec un engagement pris avec Artestate. Mais le PLU de Bouilly ne permet pas au projet de ce repreneur d'aboutir actuellement. Le projet est donc à revoir. Récente proposition de M. Singer (parc naturel du lac de Ste Croix), intéressante mais nécessitant aussi une modification du PLU que la commune de Bouilly n'est pas prête à revoir. Il faut prendre le temps d'étudier les propositions même si les délais sont longs.

La révision de la Charte du Parc a également été abordée. Elle est prévue pour 2024, le travail commence donc aujourd'hui. L'agrément est donné pour 15 ans.

- Zones de Non Traitement :

La parole est donnée à Clement Goedel qui s'est rendu à une réunion à Rilly-La Montagne, en remplacement de Didier De Amorin et de Bernard Weiler, indisponibles ce jour là.

La réunion était animée par Mme Séverine Couvreur, présidente de l'association des vignerons de Rilly-La-Montagne. Étaient présents 5 membres du CIVC, M. Pinçonnet représentant le conseil municipal de Rilly, des représentants de 3 grandes maisons et une dizaine de vignerons de Rilly et Chigny.

L'objet de la réunion était de mettre en place un site pilote de développement durable pour le secteur.

Les débats passent en revue les problèmes des viticulteurs suite à la raréfaction de l'offre phytosanitaire et à la pression sociétale. Le CIVC propose des outils et des

services.

Il faut passer en bio de façon coordonnée le long des habitations. Cela représente environ 10 ha sur Rilly. 4 ou 5 vigneron sont intéressés.

Les débats sont maintenant ouverts sur le sujet.

- Chasse :

Les représentants de la société de chasse, M. Jean-Paul Michau Président et M. Alain Bouvier Secrétaire ont été reçus par le Maire la semaine dernière. Il est décidé de poursuivre l'effort de communication tant auprès des enfants que des adultes. Le bail qui lie la société de chasse et la mairie arrive à échéance en mars 2021 et devra être discuté puis résigné.

- Bulletin municipal :

La parole est donnée à Estelle Courteix. La rédaction du bulletin est terminée, il est désormais en phase de relecture. Impression puis distribution en fin de semaine prochaine.

- Jardins Participatifs :

Gaëlle Floch prend la parole. Une visite de l'Épi de Châteaufort (78) est prévue le samedi 10/10. Cet Épi a créé un jardin collectif adossé à l'épicerie. Il sera intéressant d'en connaître le mode de fonctionnement. Une réunion publique va être fixée (après les vacances scolaires) et annoncée dans le bulletin et sur tous nos autres supports de communication.

- Noël :

La commission Vie Culturelle se réunit le mardi 13/10 à 20 h 30 afin de préparer Noël. La présidente de l'association La Récré sera invitée ainsi que les bénévoles ayant participé à la mise en place des illuminations en 2019.

- Dératisation :

5 personnes se sont inscrites pour cette nouvelle campagne. Cela nécessitera une demi-journée d'intervention pour 444 €. Le contrat va donc être signé.

Ancienne mairie :

Le conseil décide de lancer une vaste concertation pendant trois mois pour recueillir, soit sur le site de la commune, soit dans une boîte à idées le maximum d'idées pour transformer l'ancienne mairie en un lieu de vie. La commission Urbanisme et Patrimoine travaillera ensuite sur les idées retenues pour définir un projet de rénovation.

- Villages et Coteaux Propres - Mission Unesco

La matinée de ramassage des ordures pour la campagne 2020 a rencontré un certain succès malgré le Covid 19 et le temps médiocre. Environ 25 participants de tous âges. La collecte se révèle toujours trop abondante !

Un rendez-vous est prévu le mercredi 14 octobre prochain pour fixer un calendrier de travail avec la Mission Unesco pour l'embellissement de la traversée de Montchenot.

QUESTIONS DIVERSES

- Dominique Pateiron demande un report de la réunion du CCAS, les convocations n'ayant pas été envoyées. Réunion fixée au 4 novembre à 20 h 30. La secrétaire de mairie enverra les convocations aux membres du CCAS.
- Jean-Marie Chappellet s'enquiert de l'achèvement des travaux de la desserte forestière. Les travaux sont terminés mais la réception n'a pas encore eu lieu.
- Stephane Jeanty et Julien Rondet présentent au conseil un questionnaire sur les manifestations à destinations des habitants pour une distribution dans les boites aux lettres.
- Le plan de la commune et celui de l'accès au Sentier Forest Fun ont été reçus et seront installés très prochainement Place des Déportés. Nous sommes toujours en attente des panneaux indicateurs du sentier, devant être fournis par l'ONF.
- Date du prochain conseil : Lundi 2 novembre 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30